



COMMISSION SPORTIVE

ORGANISATION DE LA FILIERE PAR EQUPE DU COMITE REGIONAL BOURGOGNE – FRANCHE-COMTE

LA DRE

Les catégories :

Femmes Arc Classique Femmes Arc à Poulies

Hommes Arc Classique Hommes Arc à Poulies

La mixité, pour la composition des équipes est interdite.

L'organisation de la DR « Excellence » tir qualificatif et matches

Montante/Descendante

Le nombre d'équipes engagées doit être <u>au maximum 8 dans chacune des</u> <u>catégories</u>.

Les équipes doivent participer aux 3 épreuves DRE TAEI avec finales.

Les équipes sont composées de 3 archers au minimum et de 4 au maximum.

Un club ne peut engager qu'une équipe par catégorie.

Pour la saison 2020:

- ♦ Les équipes ayant participé à la DRE 2019 (hormis celles touchées par la descente en DR).
- ♦ La ou les équipes descendant de D2 et de DNAP
- ♦ La ou les équipes montant de DR
- ♦ Les clubs ayant des équipes engagées en D1, D2, ou DNAP pourront engager une équipe en DRE en application du règlement fédéral (paragraphe C.3.3 tir sur cibles extérieures).

♦ Le titre régional

Le club dont l'équipe est classée 1^{ère} de la DRE est déclaré CHAMPION REGIONAL et accède à la finale nationale des DR. Un club ayant 1 équipe en D1 ou D2 ou DNAP peut être champion de la DRE mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DRE, si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.







Déroulement

Montante / Descendante (voir règlement Français)

Attribution des points sur chaque manche

Groupe de 1 à 4 équipes

1 ^{er}	2ème	3 ^{ème}	4 ^{ème}	
10 points	6 points	3points	1 point	

Groupe de 5 à 8 équipes

	1 ^{er}	2ème	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	$7^{\rm ème}$	8 ^{ème}
Ī	20 points	16 points	12 points	9 points	6 points	4 points	2 points	1 point

Cas d'égalité :

- A l'issue du tir de qualification (arc classique et arc à poulies)
- Au plus grand nombre de 10 (10 et X) des 3 premiers archers de l'équipe.
- Au plus grand nombres de X
- Par un tir de barrage (cf. article B.6.20.2 règlement international)
- A l'issue d'un match
- il sera procédé à un tir de barrage de 3 flèches (1 flèche par archer).
- A l'issue d'une manche

Arc classique

- Total des points sets de la manche.
- Meilleur score des qualifications
- Vainqueur du match opposant les 2 équipes.

Arc à poulies

- Total des points match (sans les scores de barrage).
- Tir de barrage pour départager les équipes
- A l'issue du classement final (arc classique et arc à poulies)
- Cumul des scores des qualifications sur le 3 manches
- Vainqueur du match ayant opposé les 2 équipes sur la manche finale
- Si l'égalité persiste tir de barrage.







LA DR

Finalité de la DR :

De mettre en place un objectif sportif dans le club.

D'accéder à la Division Régionale Excellence.

Les catégories :

Femmes Arc Classique Femmes Arc à Poulies

Hommes Arc Classique Hommes Arc à Poulies

La mixité peut être autorisée dans toutes les catégories 1 personne de sexe différent par catégorie.

Le TAEI est la discipline de référence. Il est obligatoire participer à 3 TAEI dont le BFC.

Les équipes s'engageant en DR devront faire remplir et signer par l'arbitre responsable une « fiche résultats club » qui leur sera adressée par la commission sportive.

A l'issue de chaque compétition auxquelles les équipes DR ont participé, le club devra faire parvenir par mail les 3 meilleurs résultats à Gilles Collin.

La feuille récapitulative signée par les arbitres reste néanmoins obligatoire, elle est à retourner au plus tard 31 juillet.

Le titre régional : Néant

L'équipe classée 1^{ère} de la DR accède à la DRE pour la saison suivante.